

Ensemble prenons soin de notre démocratie pour une commune citoyenne

CONSTATS

La commune est le premier point de contact des citoyen-ne-s avec l'autorité publique et le monde politique. C'est donc au niveau local que les habitant-e-s sont les mieux placé-e-s pour partir à la reconquête de leur démocratie. Chez Ecolo, nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes.

Nous demandons à toutes les forces politiques de s'engager avec nous aux côtés des citoyens pour rendre Gembloux plus transparente et permettre une participation réelle et effective à la prise de décisions en passant notamment par une plus grande interactivité avec leurs élu-e-s. Nos élus sont présents sur les réseaux sociaux et répondent aux interrogations citoyennes avec pédagogie sans polémique inutile ; nous produisons un compte-rendu des séances du conseil communal ; nous relayons les invitations aux multiples réunions publiques de tous ordres que la Ville organise et/ou amplifions les communications de la Ville.

Les Gembloutois·e·s attendent une ville plus citoyenne, plus participative et exemplaire à ce titre. Au-delà du « droit de vote » et des projets de ville pensés uniquement depuis l'Hôtel de Ville, ils demandent maintenant le « droit à la parole » et le « droit à être impliqués dans la décision ».

Il existe de multiples lieux de dialogue et d'implication citoyenne dans le giron de la Ville : les réunions du plan de cohésion sociale – PCS, la commission communale de la circulation routière – CCCR et la commission vélo – CCCV, la commission locale de Développement rural – CLDR, la commission de rénovation de quartier – CRQ, le Conseil communal des Enfants,... entre autres. Il est possible de s'impliquer; la Ville est demandeuse de citoyens actifs.

Depuis cette législature et la période Covid, des avancées significatives ont été enregistrées au niveau de la transparence de l'action politique. Si le Conseil communal a toujours tenu des séances publiques ouvertes aux citoyens, la Ville s'est dotée d'outils pour retransmettre la séance en direct. L'ordre du jour et plus important encore les explications relatives aux points soumis à discussion sont à présent disponibles en ligne.

Nous proposons une série d'outils et d'engagements concrets qui permettent aux gens de vraiment décider des grands projets qui dessineront l'avenir de Gembloux. Nous restons ouverts aux propositions supplémentaires des autres forces vives de la commune, qu'elles soient politiques, associatives ou citoyennes.

Nos propositions

1. Accroître la transparence

Pilier d'une véritable démocratie, la **transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public**. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte et ses facteurs. La mise en oeuvre du principe de transparence peut se décliner selon trois axes:

- Faciliter l'accès aux documents administratifs
- Garantir les principes de bonne gouvernance
- Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration
- Pour ce faire efficacement, il nous semble indispensable de développer une administration numérique en complément des voies classiques et légales de publicité (affichages et consultations à la commune par exemple) en portant une grande attention à la fracture numérique. Il existe à Gembloux un EPN – Espace Public Numérique qu'il convient de faire connaître et renforcer.
- C'est un combat de longue date d'Ecolo : **Faciliter l'accès aux documents administratifs**. Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants :
 - Les informations relatives au conseil communal (dont l'ordre du jour, les projets de délibérations, les décisions, les procès-verbaux, le règlement d'ordre intérieur, la retransmission des séances, etc.).
 - Les informations relatives aux budgets et comptes de la commune, en ce compris les documents de support ou annexes qui en permettent une meilleure compréhension.
 - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs dans le respect du RGPD.
- Les règlements et ordonnances du conseil, du collège.

2. Favoriser la participation citoyenne

- Nous tiendrons compte, en amont des décisions, de l'avis des habitants pour les aménagements qui les concernent. Encore trop régulièrement, les riverains découvrent la veille que des travaux vont être réalisés près de chez eux. Les comités de quartiers doivent donc être encouragés pour être un réel lieu de concertation entre habitants d'un même lieu. Nous organiserons, avec ces comités, des « **forums de quartier** » de manière régulière ouverts à tous.

- Au-delà même du Budget Participatif, nous impliquerons la population dans le débat sur le **budget communal** : en organisant des débats entre élus et citoyens sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le Conseil communal, en proposant aux élus et aux citoyen-ne-s des formations sur les finances communales, etc..
- Les **grands projets gembloutois** qui impactent la commune à moyen terme seront présentés en amont, lors de réunions citoyennes, mais aussi via une consultation internet, largement relayée via les réseaux sociaux. Il faut intégrer dans la **dynamique de consultation** des modalités différentes que celles des réunions en soirée pour consulter la population et lui rendre accessible l'information.
- Les réseaux sociaux relayeront aussi les débats du conseil communal en streaming.

3. Garantir la bonne gestion publique

- Gembloux n'est pas terre de scandales politiques. La bonne gestion y est de mise. Jadis « surendettée », les finances communales sont aujourd'hui saines, avec des additionnels communaux dans la moyenne wallonne stables depuis une vingtaine d'années. Cette situation financière favorable permet d'envisager sereinement une série d'investissements importants indispensables pour rendre aux Gembloutois les services qu'ils sont en droit d'attendre : une piscine du XXIème siècle, un nouveau Foyer communal, des infrastructures modernes pour les équipes de Travaux et des Espaces Verts,... Nous entendons réaliser un programme d'investissement important en maintenant cette situation financière en équilibre, garante des possibilités futures d'investissement.
- Nous nous engageons à exercer nos mandats pleinement dans toutes les enceintes communales et para-communales (conseil communal, conseil de l'action sociale, comités spéciaux, asbl,...) : participation active aux réunions, préparation des décisions, concertation préalable. Les mandataires exécutifs Ecolo s'engagent à mettre entre parenthèses leur activité professionnelle pour consacrer un temps de travail important à leur mandat: à minima diminution d'un mi-temps pour les échevins et présidence de CPAS, et une présence pleine et entière pour un mandat de Bourgmestre. Cela a été le cas lorsque nous avons eu des échevins entre 2000 et 2012. Ce fut le cas lors de cette législature (2018-2024). Ce sera le cas si nous devons à nouveau participer à la majorité communale entre 2024 et 2030 !

4. Soutenir le secteur associatif

- Nous soutenons le **développement de comités de quartiers et d'associations de citoyens** qui seront un maillon efficace dans la mise en

place de politiques communales novatrices en de nombreuses matières, telles que les espaces de convivialité, la sécurité de proximité, le maintien de la propreté... De nombreux acteurs culturels, sportifs, locaux méritent le soutien de l'autorité qui doit trouver les modalités pour appuyer leur action au bénéfice de leurs concitoyens.

- Nous renforcerons les **partenariats entre associatifs**, forces vives de la commune et autorités, notamment par l'établissement de conventions pluri-annuelles garantant de la pérennité des initiatives. Nous faciliterons les projets portés par ces associations au travers de l'établissement d'un **“guichet unique” dans l'administration**.

5. Amplifier les budgets participatifs

- Nous proposons non seulement de **pérenniser le mécanisme du Budget Participatif** qui a rencontré un beau succès lors des deux premières éditions mais aussi d'en approfondir les dispositions (élaboration collective des règles, budget par village) afin que ce dispositif permette de concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie (modules de jeux, potagers collectifs, amélioration d'espaces publics locaux, investissement dans les infrastructures...) correspondant aux attentes prioritaires des Gembloutois. Une part du budget d'investissement de la commune sera donc dédiée annuellement à ce budget participatif. Ce montant pourrait croître au fur et à mesure que le dispositif génère de nouveaux projets et fait l'objet d'une participation de plus en plus importante : **jusqu'à 600.000 € sur les 6 ans de la législature !**

6. Créer un Conseil communal des Jeunes

- La Ville de Gembloux a recréé un Conseil communal des Enfants durant la législature 2018-2024. Il manque toutefois un lieu d'échange et un réceptacle pour leurs préoccupations spécifiques. Nous mettrons sur pied un **Conseil Communal des Jeunes (12-17)** qui deviendra un vrai lieu de propositions et pourra interpeller les autorités. Le Conseil communal et le Collège devront rendre des comptes et répondre aux interpellations de nos jeunes représentants.
- Gembloux compte aussi plusieurs mouvements de jeunesse et organisations de jeunesse qui doivent pouvoir compter sur le soutien de la Ville. Il convient de les réunir à intervalles réguliers pour rencontrer les enjeux spécifiques de notre jeunesse.

7. Expérimenter l'Initiative Citoyenne Communale

- Nous créerons un droit politique nouveau : **l'Initiative Citoyenne Communale**. Elle permet d'obtenir du Conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyens et, à défaut, qu'il le soumette à consultation populaire. Ce droit d'initiative citoyenne pourra aussi permettre à la commune de devenir une commune-levier vers d'autres niveaux de pouvoir.

A titre exemplatif, le processus serait le suivant :

- Le texte de l'Initiative doit réunir 10 % des électeurs qui soutiennent donc l'idée.
- Le conseil communal a un an au plus pour voter sur l'initiative. S'il l'accepte, il la concrétise rapidement et inscrit les dépenses éventuelles au budget.
- S'il la refuse, le texte de l'Initiative est soumis à consultation populaire communale.